

# PROCÈS-VERBAL DE RÉUNION

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BREUIL LE SEC

*Séance du 15 mars 2023*

L'an deux mil vingt-trois, le quinze mars à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de Breuil le Sec, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, dans la salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur DUPUIS Denis, Maire.

**PRÉSENTS** : Mr DUPUIS Denis - Mmes BOURACHOT Sarah - BROCHOT Marie-Christine - CRONIER Aïcha - DAUVIN Marie-Laure - JUSSEAUME Alix - QUARCIA Janine. Mrs BEDONSKI Laurent - BRIOT Christophe - CALVEZ Christophe - CARON Jean-Luc - FRANQUET Aurélien - LEGRAND Kévin - MAILLET Bernard - ROGER Laurent - SAUVET Jean-Marie - THOMASSIN Patrick - TRIBOLET Gérard - VASSEUR Denis - VERNET Bruno.

**ABSENT EXCUSÉ AVEC POUVOIR** :

Madame Francine PELTIER pouvoir à Monsieur Denis DUPUIS.

Madame Michelle ALLIEL pouvoir à Madame Marie-Christine BROCHOT.

Madame Catherine HUGUENIN pouvoir à Monsieur Laurent BEDONSKI.

**ABSENT EXCUSÉ SANS POUVOIR** : néant

**Nomination d'un secrétaire de séance** : Vu le CGCT, à l'unanimité des membres présents, Madame Marie-Christine BROCHOT est désigné secrétaire de séance.

*Le Procès-verbal de la séance du 15 février 2023 est approuvé, à l'unanimité des membres présents,*

### **1. CESSION DE MATÉRIEL COMMUNAL**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition d'achat concernant la balayeuse pour un montant de 1 000 €.

Engagement de prendre le matériel en l'état sans possibilité de recours ni revendication quant à son état. Emport à la charge de l'acheteur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise la vente de ce matériel à la société Vervéo et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette cession.

**ADOPTÉ** : à l'unanimité des membres présents

### **2. RESSOURCES HUMAINES / MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL DE LA COMMUNE VERS LA RPA : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION :**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le personnel dédié au fonctionnement de la RPA est personnel communal mis à disposition.

Cette mise à disposition donne lieu chaque année à une compensation financière versée du budget RPA vers le budget Communal.

Les modalités de cette compensation doivent être retracées dans une convention entre le CCAS (pour la RPA) et la commune.

Cette convention est signée pour une durée de trois ans (2023-2024-2025), correspondant aux rémunérations de l'année N-1.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tous les documents qui s'y rattachent.

**ADOPTÉ :** à l'unanimité des membres présents

### **3. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2023 :**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal les différentes demandes de subvention présentées. Chacune de ces subventions est étudiée et fait l'objet d'un vote individuel.

Les décisions du Conseil Municipal en matière d'attribution de subventions de fonctionnement pour l'exercice 2023 sont retracées dans le tableau ci-dessous et font l'objet d'une inscription au budget du dit exercice.

LIBELLÉ	DEMANDE ASSOCIATION 2023	DÉCISION CONSEIL MUNICIPAL 15/03/2023	OBSERVATIONS 2023	DÉTAIL VOTE 2023
Coop, mater 83*30 + 5 élèves	2 640	2 640	83 EL * 30 € = 2490 / +150 (+5 EL) = 2640	POUR = 23
Coop, prim 161*30 + 5 élèves	4 980	4 980	161 EL * 30 € = 4830 / +150 (+5 EL) = 4980	POUR = 23
APEBS	1 000	1 000	-	POUR = 23
COSM de BLS	8 200	7 200	-	CONTRE = 2 ABSTENTION = 1 POUR = 20
Union des cheveux blancs	2 500	2 500	Versement différé au 2 <sup>ème</sup> semestre	POUR = 22 Mme QUARCIA ne prend pas part au vote
Breuil en couleurs	700	700		POUR = 23
Mains et merveilles	400	400		POUR = 23
Jardins familiaux	400	400		POUR = 23
Club des collectionneurs	700	700		CONTRE = 0 ABSTENTION = 1 POUR = 22
Fit danse BLS	4 000	4 000		POUR = 23
Pétanque club BLS	700	700		CONTRE = 0 ABSTENTION = 3 POUR = 20

Tennis club de BLS	4 500	4 000	3 propositions : 3000 = 4 pour 3750 = 7 pour 4000 = 10 pour	CONTRE = ABSTENTION = POUR =
US BLS (football)	18 000	18 000		CONTRE = 5 ABSTENTION = 3 POUR = 15
Restos du cœur	1 500	1 500		POUR = 23
Clermont club rugby	1 000	500		POUR = 22 M. BEDONSKI ne prend pas part au vote
Sté Civile des chasseurs	1 000	200	2 propositions : 200 = 12 pour 400 = 8 pour	CONTRE = ABSTENTION = POUR =
Cent pour un Toit	140	140		CONTRE = 2 ABSTENTION = 0 POUR = 21
Secours catholique	200	200		POUR = 23
Amicale sportive des Sapeurs- Pompiers	250	250		POUR = 23
France Alzheimer	200	200		POUR = 23
Judo Clermontois	500	400	2 propositions : 500 = 9 pour 400 = 12 pour	CONTRE = ABSTENTION = POUR =
Secours Populaire	500	500		POUR = 23
Fil d'ariane	à votre convenance	100		POUR = 23
ENVOL	à votre convenance	200		POUR = 23
<b>TOTAUX</b>	<b>54 010</b>	<b>51 410</b>		

#### 4. QUESTIONS DIVERSES :

M. BRIOT fait état d'un problème de ramassage scolaire : bus retardés, qui ne passent pas.  
Ligne Cassini très impactée.

M. DUPUIS indique que la commune va se renseigner afin de connaître les raisons de ces perturbations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h24.

Le Secrétaire de Séance

Marie-Christine BROCHOT



Le Maire

Denis DUPUIS

